

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Lundi 26 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme PERES	à	Mme. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Mars 2012

Délibération N°2012 / 82

Programme d'acquisition de matériels et de logiciels informatiques de la ville d'Ajaccio pour l'année 2012

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de ses activités, la ville d'Ajaccio continue son entreprise de modernisation des services, et pour cela, a prévu d'acquérir un certain nombre de logiciels, qui devraient lui permettre d'optimiser son action tant en régie, qu'auprès du public.

**Le Programme d'acquisition de logiciels informatiques de la ville d'Ajaccio
Pour l'année 2012 est le suivant :**

	TOTAL HT
Informatisation des écoles	94 200.00 €
Matériel réseau	9 706.50 €
Matériel informatique	140 046.65 €
Logiciels	92 280.10 €
Virtualisation des serveurs	50 167.23 €
TOTAL HT	386 400.47 €

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération 386 400.47 € HT

Participation CTC (40 % du montant HT) 154 560,19 € HT

Participation CG 2A (35 % du montant HT) 135 240.17 € HT

Part communale (25 % du montant HT) 96 600.11 € HT

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2012:

EN INVESTISSEMENT :

En Dépenses : Chapitre 21, Article 2183

En Recettes : Chapitre 13, Articles 1322 et 1323.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver le présent programme d'acquisition de matériels et logiciels informatiques de la ville d'Ajaccio pour l'année 2012.
- D'adopter le plan de financement de l'opération.
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès des collectivités locales.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué
Et après en avoir délibéré,**

VU la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,

VU la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
VU la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES AVIS favorable de la commission municipale compétente en date du 22 mars 2012.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Le programme d'acquisition de matériels et logiciels informatiques de la ville d'Ajaccio pour l'année 2012.

ADOpte

Le plan de financement relatif au programme d'acquisition de logiciels informatique de la ville d'Ajaccio pour l'année 2012 qui s'établit comme suit :

Financeurs	CTC	CG 2A	VILLE
Montant participation	154 560,19 € HT	135 240.17 € HT	96 600.11 € HT
386 400.47 € HT			

AUTORISE Monsieur le MAIRE

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de la Corse du Sud.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au Budget 2012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE

Simon RENUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120326-2012_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2012